

MOTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU COLLÈGE DE CASTILLON-LA-BATAILLE
CONTRE L'INSUFFISANCE DES MOYENS ALLOUÉS POUR LA RENTRÉE À VENIR
ET CONTRE LES ANNONCES DU « CHOC DES SAVOIRS »
PRÉSENTÉE LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FÉVRIER 2024

Nous, représentants des personnels enseignants du collège Aliénor d'Aquitaine de Castillon-la-Bataille, dénonçons :

- l'insuffisance des moyens alloués dans la dotation horaire globale pour la rentrée à venir ;
- les annonces baptisées « choc des savoirs » par les ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le « choc des savoirs » implique notamment la répartition des élèves par groupes de niveaux sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en classe de sixième et de cinquième. Alors que davantage de moyens auraient dû être alloués à notre établissement afin de le mettre en place, nous disposerons finalement de moins d'heures postes que pour l'année en cours. Il en résultera la disparition de dispositifs pédagogiques qui profitaient à l'ensemble du collège et d'une heure d'enseignement par semaine en classe de sixième. Les heures de vie de classe devraient être également moins nombreuses et toutes les classes ne pourront en bénéficier équitablement. Les ressources qui leur étaient dévolues bénéficieront à un fonctionnement dont de nombreux travaux de sciences de l'éducation et de sociologie ont démontré les effets néfastes. La mise en œuvre du « choc des savoirs » sans allocation de moyens supplémentaires nuira donc aux élèves. Elle nous nuira également.

Les séances de cours de français et de mathématiques des classes de sixième et de cinquième se dérouleront au moins en partie de manière synchrone. Elles contraindront donc l'ensemble de nos emplois du temps, à commencer par ceux des professeurs de français et de mathématiques. Les enseignants de ces deux disciplines auront en outre plus de difficultés à exercer la responsabilité de professeur principal en classe de sixième et de cinquième. Rencontrant uniquement des groupes de niveaux, ils ne connaîtront plus l'ensemble des élèves d'une classe. La mise en place de ces groupes alourdira la charge de travail d'autres professeurs qui seront obligés d'assurer des heures supplémentaires afin de préserver plusieurs dispositifs pédagogiques. À cette dégradation annoncée de nos conditions de travail s'ajoute l'incertitude. Une fois de plus, les ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse exigent des personnels qu'ils mettent en place leurs annonces sans qu'aucun texte officiel les entérinant n'ait été publié, les maintenant dans le flou.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous voterons contre le tableau de répartitions des moyens par disciplines. Nous invitons tous les membres du Conseil d'administration, à commencer par les représentants des usagers, à faire de même.